

La présente demande doit être adressée directement au SPANC (modalités et coordonnées en page 2)

IDENTITÉ DU PROPRIÉTAIRE

☐ Madame ☐ Monsieur NOM _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu de naissance _____
Ou / Raison Sociale _____
N° SIRET _____ Gérant _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Téléphone _____ Email _____
Si succession en cours, veuillez compléter l'identité du payeur et préciser la date du décès du propriétaire :

IDENTITÉ DU PAYEUR (à compléter si le payeur n'est pas le propriétaire et joindre une copie de la CNI)

☐ Madame ☐ Monsieur NOM _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu de naissance _____
Ou / Raison Sociale _____
N° SIRET _____ Gérant _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Téléphone _____ Email _____
Pour toute demande particulière (paiement par le Notaire en charge de la succession, mise sous tutelle etc), veuillez la préciser dans la case "commentaire" afin que le SPANC vous contacte.

RÉFÉRENCES DE LA PARCELLE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Réf. (section et numéro de la parcelle) _____
Voir liste des communes de Nîmes Métropole au verso.
Réf. SPANC, si connues : ANC _____
Occupation du bien : ☐ par le propriétaire ☐ par un locataire ☐ autre (préciser) _____
☐ inoccupé

CADRE DE LA DEMANDE EXPRESSE DE CONTRÔLE

☐ Transaction immobilière
Attention aux délais de traitement de la demande expresse par le SPANC d'environ 6 semaines - voir modalité au verso
Date envisagée pour la signature ⇒ du compromis : _____
⇒ de l'acte de vente : _____
Notaire : _____
☐ Autre : préciser _____

PERSONNE À CONTACTER POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE (à compléter si le contact n'est pas le propriétaire)

☐ Agence immobilière : _____
☐ Notaire : _____
☐ Autres (préciser identité et coordonnées) : _____

COMMENTAIRES

ENGAGEMENTS

Le propriétaire et/ou le payeur certifie que les renseignements portés dans ce document et les pièces fournies le cas échéant sont exacts.
Il certifie avoir pris connaissance de la note explicative en page 2 du présent formulaire.
Il s'engage à régler la redevance de 260 € HT correspondant au contrôle technique pour les installations jusqu'à 20 EH à réception de l'avis de somme à payer, adressé par la Trésorerie Communautaire, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et à la délibération du 16 décembre 2024 (373 € HT pour les installations entre 21 et 50 EH et 722 € HT pour les installations supérieures à 50 EH - Taux de TVA en vigueur 10 % sur les contrôles).
Il s'engage, en cas de transaction immobilière, à transmettre au SPANC, dès la conclusion de la vente, une copie de l'acte de vente comportant les coordonnées de l'acquéreur afin d'actualiser les données du service.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2025 Signature du propriétaire
(précédée de la mention "Lu et approuvé")

CADRE RÉSERVÉ AU SPANC

Numéro d'enregistrement : _____
Numéro de l'installation : ANC _____
Tampon - date arrivée SPANC

NOTICE EXPLICATIVE

DEMANDE SPONTANEE DE LA REALISATION D'UN CONTROLE TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEMANDE EXPRESSE

*Les immeubles non raccordés doivent être dotés d'un assainissement autonome dont le propriétaire assure l'entretien régulier [...].
(Art. L 1331-1-1 du Code de la Santé Publique)*

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ont réaffirmé l'obligation pour chaque collectivité de procéder à un état des lieux, puis à des contrôles réguliers, des installations d'assainissement non collectif existantes sur leur territoire. Cette démarche s'inscrit dans un souci de protection de la ressource en eau. Ainsi, toutes les installations d'assainissement non collectif des communes de Nîmes Métropole sont contrôlées régulièrement, sur des cycles de 10 ans, par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui organise des campagnes de visite par secteurs géographiques.

Il se peut toutefois que vous souhaitiez faire réaliser le contrôle technique de l'installation d'assainissement non collectif en dehors de la planification prévue par le SPANC, et déposiez à cet effet une demande expresse.

Il vous faut pour cela remplir le formulaire de demande ci-joint, apporter toutes les pièces justificatives, en précisant l'ensemble des coordonnées requises.

Dès réception de votre demande expresse de contrôle technique, un technicien prendra contact avec vous pour fixer un rendez-vous ferme. Afin que cette visite soit la plus complète possible, il est nécessaire de :

- Ø réaliser l'entretien préalable (vidange de la fosse)
- Ø rendre votre installation accessible (tampons de fosse, de bac dégraisseur, regards de contrôle ...)
- Ø tenir à disposition, si possible, tous les documents en votre possession :

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Certificat de conformité | ☐ Facture de travaux | ☐ Certificat de vidange |
| ☐ Plan de l'installation | ☐ Photographies | ☐ Autres document |



En cas d'inaccessibilité de l'installation d'assainissement non collectif, le contrôle ne pourra pas être réalisé et l'installation pourra être classée non conforme. Au besoin une contre-visite payante pourra être sollicitée, via une nouvelle demande expresse, une fois les ouvrages rendus accessibles par vos soins.

Le délai moyen généralement constaté est de 6 semaines entre la réception de la demande complète par le SPANC et l'envoi du compte-rendu de contrôle.

Ce document ayant une validité de 3 ans, au titre des diagnostics immobiliers, aucune demande ne pourra être traitée en urgence.

A noter, dans les cas particuliers de transaction immobilière, que le notaire ou le vendeur s'engage à transmettre au SPANC les coordonnées de l'acquéreur dès que la vente est conclue, afin d'actualiser les données du service, par le biais d'une copie de l'acte de vente (document ci-joint à retourner).

Votre demande de **CONTRÔLE EXPRESS** peut être transmise au SPANC :

- Ø **par courrier** : Nîmes Métropole - Direction de l'Eau - SPANC - 3 rue du Colisée - 30947 Nîmes cedex 9
- Ø **par email** : spanc@nimes-metropole.fr
- Ø **par papier** : à déposer à l'accueil du Colisée 2 de Nîmes Métropole

Pour plus de renseignements, contactez le service au **04 66 02 55 95** ou aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Les 39 communes de Nîmes Métropole

Bernis, Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, La Calmette, Caveirac, Clarensac, Dions, Domessargues, Fons, Gajan, Garons, Générac, Langlade, Lédénou, Manduel, Marguerittes, Maressargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, La Rouvière, Saint-Bauzély, Saint-Chartes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Saint-Mamert-du-Gard, Sainte-Anastasie, Sauzet et Sernhac

Pour connaître les coordonnées de votre SPANC, veuillez contacter votre commune ou intercommunalité